

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées par la soussignée secrétaire substitut de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance tenue le 7 mai 2007, l'ordonnance suivante en vertu du règlement indiqué ci-dessous :

ORDONNANCE NO 2007-26-079, interdisant la circulation des véhicules routiers, à l'exception des véhicules de livraison de marchandises, sur la rue Place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les vendredis, samedis et dimanches de 11 heures à 17 heures, du 8 juin au 30 septembre 2007 inclusivement, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter cette ordonnance au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 16 mai 2007

Pascale Lebel
Secrétaire d'arrondissement substitut